

Arrêté du 08 SEP. 2023
modifiant la composition de la commission nationale mise en place dans le cadre du
recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice
au titre de l'année 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-1483 du 22 décembre 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs du ministère de la justice et du corps des adjoints techniques du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de l'arrêté du 31 août 2011 portant application, au ministère de la justice, du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2023 fixant la composition de la commission nationale mise en place dans le cadre du recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice au titre de l'année 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 3-4 du décret n° 2016-580 susvisé, la commission mise en place dans le cadre du recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice ouvert par l'arrêté du 24 mars 2023 est composée comme suit :

Civilité	Nom		Prénom	Corps/Grade	Direction	Affectation	Fonction
Mme	MARIETTE		Laurence	SA 2 ^{ème} grade	SG	SG/SRH- SG/SDPP/BRSP	Chargée de formation

Article 3

Le jury de ce recrutement est présidé par Monsieur BEAU Ronald, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au SAR de Rennes.

Article 4

Madame Marie-Evelyne PRADERE, attachée hors classe, est désignée pour remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 5

La Secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait le **08 SEP. 2023**

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de Bureau du recrutement et de la formation professionnelle,



Jérémie MEURISSE